

Sion, janvier 2023



**FMEP  
ZMLP**

Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

Aux membres de la Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais

Chers membres,

La Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais a pour but la défense des intérêts moraux, sociaux, professionnels et matériels de ses membres. Par conséquent, elle a conclu un partenariat commercial avec la SWICA Assurance SA pour vous permettre de bénéficier de conditions préférentielles. Celles-ci sont négociées chaque année pour vous.

### **Couverture en cas d'incapacité de travail**

**Cette assurance PGM donne la possibilité à tous les nouveaux collaborateurs de combler les différentes lacunes de couverture en cas d'incapacité de travail due à une maladie.** En effet, durant votre 1<sup>ère</sup> année de service, l'Etat du Valais ne couvre que 180 jours la perte de gain provoqué par une maladie. Par conséquent il est vivement conseillé de contracter une couverture complémentaire. Plusieurs variantes sont proposées pour chaque situation en fonction de vos années de service.

#### **Petit rappel :**

Traitement versé par l'employeur en cas de maladie durant :

***La première année de service : rétribution totale pendant six mois (180 jours)***

***La deuxième année de service : pendant huit mois (240 jours)***

***La troisième année de service : pendant douze mois (360 jours)***

***Dès la quatrième année : maximum treize mois et demi (405 jours)***

Exemple de primes sur un salaire annuel de Fr. 80'000.- avec une couverture de 730 jours

<b><i>Salaire annuel</i></b>	<b><i>Délai d'attente</i></b>	<b><i>Taux de primes</i></b>	<b><i>Prime annuelle</i></b>	<b><i>Prime mensuelle</i></b>
Fr. 80'000.-	180 jours	0.70%	Fr. 560.-	<b>Fr. 46.70</b> par mois
Fr. 80'000.-	240 jours	0.60%	Fr. 480.-	<b>Fr. 40.00</b> par mois
Fr. 80'000.-	360 jours	0.50%	Fr. 400.-	<b>Fr. 33.35</b> par mois
Fr. 80'000.-	405 jours	0.50%	Fr. 400.-	<b>Fr. 33.35</b> par mois

Afin de bénéficier de ces tarifs particulièrement avantageux, l'encaissement des primes s'effectue par la FMEP. Nous vous invitons à contacter Mme Patricia Juillard qui se tient à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires (tél. 027/323.40.43 – adresse e-mail : patricia.juillard@fmep.ch).